

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat accompagne les collectivités dans la réalisation de leur contrat de relance et de transition écologique

Beauvais, le 16 avril 2021

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numériques et économiques dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Signé pour six ans, ce contrat illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un projet de territoire, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.

En mettant en place une aide spécifique pour l'élaboration des CRTE, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et le Céréma sont désormais en mesure d'accompagner environ 400 contrats à l'échelle nationale, soit en mobilisant leur marché d'ingénierie, soit par subvention directe. La sélection des territoires susceptibles de bénéficier de ces contrats est effectuée par les préfets, afin de répondre de manière personnalisée aux besoins des collectivités les plus urgents.

A ce jour dans l'Oise, 3 intercommunalités bénéficient d'un accompagnement et 2 autres dossiers sont à l'étude.

- Appui à l'élaboration du contrat de relance et de transition écologique de la communauté de communes du plateau picard, afin de l'aider à recourir aux prestations d'un bureau d'étude pour formaliser son projet de territoire : 20 000 euros de subvention.
- Un accompagnement sur mesure du Cerema pour deux EPCI qui construiront chacun leur propre CRTE : la communauté de communes du plateau noyonnais et la communauté de communes du pays des sources. Parmi les 60 collectivités à l'échelle nationale pouvant être sélectionnées pour cet accompagnement, deux collectivités isariennes ont été retenues.

Cabinet de la préfète de l'Oise

Les services de l'État dans l'Oise apportent un appui ciblé aux collectivités qui souhaitent s'engager, au travers notamment d'échanges réguliers avec les sous-préfets d'arrondissements ou la mise à disposition d'outils tels que les "portraits de territoire".

Illustration d'un nouveau mode de collaboration personnalisé entre l'État et les collectivités territoriales, ces contrats, d'une durée de six ans, se veulent évolutifs et intégrateurs.

- Un contrat pluri-annuel : l'État propose aux élus locaux de les accompagner pour définir et mettre en œuvre leur projet de territoire tout au long de la nouvelle mandature.
- Un contrat sur-mesure : la réalité locale est prise en compte dans chaque projet de territoire qui constitue le socle de son CRTE. Il est élaboré et mis en œuvre avec le concours de l'ensemble des acteurs locaux – État, collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.
- Un contrat intégrateur : le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les contrats de ville, mais aussi les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Action cœur de ville, Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique. Le CRTE se substitue aux contrats de ruralité arrivés à échéances fin 2020, dont il peut poursuivre certaines orientations et actions.
- Un contrat ambitieux en matière écologique : les actions retenues dans le cadre de ces contrats concourent à l'atteinte des objectifs nationaux en matière d'écologie. Une attention particulière est portée à la lutte contre l'artificialisation des sols, au développement des nouvelles pratiques agricoles, aux circuits courts et à l'économie circulaire. Les mobilités douces, la rénovation énergétique des bâtiments et la promotion des énergies renouvelables sont également prises en compte.

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficie des crédits du plan de relance, dont il incarne la déclinaison territoriale.

Cabinet de la préfète de l'Oise

03 44 06 11 46 | 06 38 12 79 09 | 06 16 33 68 18
✉ pref-communication@oise.gouv.fr | 🌐 oise.gouv.fr | [f](#) [t](#) [@](#) [prefet60](#)
Bureau de la représentation de l'Etat et de la communication interministérielle

1 place de la Préfecture
60022 Beauvais
03 44 06 12 60